

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 7 janvier 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier substitut  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 0001**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 janvier 2015, en y retirant les articles 12.001, 20.008, 20.009, 20.013 et 40.009.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 0002**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Data Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146133001

---

**CE15 0003**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat cadre de licence d'utilisation, d'entretien et de support des logiciels, de gré à gré, avec CPA-ERP inc., fournisseur unique, dans le cadre de l'application SIMON, pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel des modules « Inventaire en direct » pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et « GARE » pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 307 975,48 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1144838005

---

**CE15 0004**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9216-1264 Québec inc - ARTE, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de la gestion du réemploi de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 915,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13790;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1142937001

---

**CE15 0005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 201 099,21 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs et de mails, le changement des bases et conduits, de l'éclairage de rue et la mise aux normes des feux de circulation dans le boulevard Lacordaire, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Léger, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à TNT 2 inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 075 039,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 281801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1144822058

---

**CE15 0006**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le transfert d'un montant de 28 743,75 \$, taxes incluses, du poste de dépenses incidentes au poste de travaux contingents dans le cadre des travaux de réfection d'une section de sentier dans le secteur Val-des-Bois au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, dans le cadre du contrat accordé à Cusson-Morin construction Inc., majorant ainsi le coût de 329 792,35 \$ à 358 536,10 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 375 963,27 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146316002

---

**CE15 0007**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité;
- 2- d'approuver un projet d'entente de service entre Sa majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145841002

---

**CE15 0008**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 690 510,31 \$, taxes incluses, afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver des projets de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc. (lot 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3), équipes ayant obtenus le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13764 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Girard Côté Bérubé Dion inc. et Dessau inc	Articles 1, 2 et 4	1 626 340,90 \$
Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupra Ledoux inc. et MDA experts-conseils	Article 3	713 233,29 \$

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141035013

---

**CE15 0009**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, à des fins de bureau touristique, un espace d'une superficie d'environ 542 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 174, rue Notre-Dame Est, pour une période de 2 ans et 9 mois, à compter 1<sup>er</sup> avril 2013, pour un loyer total de 49 186,50 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 5 375 \$;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour l'année 2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145840003

---

**CE15 0010**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier l'occupation du 462, place Jacques Cartier par la Société historique de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014;
- 2- d'approuver un contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la Société historique de Montréal, pour une durée d'un an et sept mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, des locaux situés aux étages et au sous-sol du 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat;
- 3- d'autoriser la dépense d'opération pour un montant annuel de 18 095 \$ et la dépense d'énergie pour un montant annuel de 4 500 \$;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1145840002

---

**CE15 0011**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » et d'approuver un budget de 570 000 \$ sur 3 ans aux fins de sa réalisation;
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'Innovation du Québec (ADRIQ) pour la sélection et l'accompagnement des PME;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140881002

---

**CE15 0012**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$, pour l'année 2015, à la Société des chefs cuisiniers et pâtisseries du Québec, pour la participation les 27 et 28 janvier 2015, de M. Laurent Godbout au Bocuse d'or, à Lyon, en France ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1145175001

---

**CE15 0013**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la tenue d'un concours par avis public pour le choix d'une œuvre d'art intégrée à l'édifice Gaston-Miron;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 849,87 \$, taxes incluses, pour les frais dudit concours;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146689001

---

**CE15 0014**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144784005

---

**CE15 0015**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'un soutien financier de 36 750 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2014-2015;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1140879004

---

**CE15 0016**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 710 000 \$ en provenance des Autres postes budgétaires, soit 696 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et 13 400 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques du Service de la culture;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 743 000 \$ à partir de 2016, soit 726 900 \$ au budget de l'arrondissement de Lachine pour la bibliothèque Saul-Bellow et de 16 100 \$ à la Direction associée -- Bibliothèques du Service de la culture;

Le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140810004

---

**CE15 0017**

Vu la résolution CA14 170430 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un virement budgétaire de 539 551,32 \$, en provenance du Programme de réaménagement de parcs anciens vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour des travaux d'aménagement d'un terrain multifonctionnel au parc Nelson-Mandela, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143942004

---

**CE15 0018**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 28 du Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets résidentiels destinés aux familles (08-034), l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier, accordant un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du projet Parc Saint-Victor.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144582001

---

**CE15 0019**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection prévus au Programme de protection des cours de services », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140390003

---

**CE15 0020**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1140390006

---

**CE15 0021**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1140390004

---

**CE15 0022**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140390005

---

**CE15 0023**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140390009

---

**CE15 0024**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1140390008

---

**CE15 0025**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140390007

---

**CE15 0026**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1140390011

---

**CE15 0027**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1140390010

---

**CE15 0028**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget 2015, des budgets 2015 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du budget 2015 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1141159005

---

**Levée de la séance à 9 h 35**

70.001

---

Les résolutions CE15 0001 à CE15 0028 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville